

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Aide départementale à la construction de 60 logements locatifs sociaux à Carnoux-en-Provence par la Phocéenne d'Habitations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la S.A. d'HLM Phocéenne d'Habitations, pour la réalisation de 60 logements locatifs sociaux pour la réalisation de l'opération « Saint Augustin » à Carnoux-en-Provence, une subvention de 120 000 € sur un coût prévisionnel total TTC de 8 854 954 € et un montant de dépense subventionnable de 7 070 075 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale et de réservation de 4 logements sur l'opération ;
- de minorer le montant de la subvention initialement accordée à la SAUES Habitat Pact Méditerranée par délibération n°88 du 16 décembre 2016 pour l'acquisition et la réalisation de travaux d'amélioration de 14 logements en diffus dans divers arrondissements de Marseille, pour un montant total ramené à 176.304 € ;
- d'approuver les affectations et les modifications d'affectations, selon le détail figurant aux annexes III et IV du rapport.

La nouvelle dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée